Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260218-DE2026_043-DE

Membres en exercice : 28
Membres présents : 23
Membres votants : 28

Le 18 février 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 5 février 2026 Publication de la convocation le : 6 février 2026

Etaient présents :
M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Corinne COSQUER LE MOENNER

Etaient absents :
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Didier GUILLON
Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Véronique MADEC
M. Jean-François MARZIN a donné procuration à M. Jean-Jacques COLIN
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Michel VAN PRAET
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Didier LOAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 24 FEV. 2026
Date de publication : 24 FEV. 2026

Délibération n° 2026-043 : Accord-cadre à bons de commande entretien et hydrocurage des réseaux d'eaux pluviales
Rapporteur : M. Michel COLLOREC

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le curage des ouvrages et canalisations d'eaux pluviales est important pour éviter les problèmes d'inondation. Les canalisations d'eaux pluviales doivent être nettoyées régulièrement pour éviter que les feuilles, les branches et d'autres débris ne bouchent les avaloirs et les canalisations et ne causent des inondations en cas de fortes intempéries.

L'accord-cadre porte sur :
- Travaux préparatoires,
- Hydrocurage du réseau d'eaux pluviales,
- Inspection télévisuelle du réseau d'eaux pluviales,
- Test à la fumée et/ou au colorant.

Dans ce cadre, la commune a engagé une consultation pour un accord-cadre à bons de commande pour une prestation « entretien et hydrocurage des réseaux d'eaux pluviales ». Perspectives MO a été retenue pour assister la commune dans la conduite de cette consultation.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260218-DE2026_043-DE

Le marché est établi pour un an, reconductible 3 fois, soit quatre ans maximum.

Une offre a été reçue.
Documents de la consultation joints en annexe.

Vu la proposition de la commission travaux du 10 février 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande « entretien et hydrocurage des réseaux d'eaux pluviales » à l'entreprise SARP OUEST pour un montant compris entre 0 et 20 000 € maximum ;
- Autoriser le maire à signer le marché et ses éventuels avenants ;
- Autoriser le maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS